



ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
Trois mois 5 fr.
Six mois 9 fr.
Un an 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Années... 25 c. la lg
Réclamations... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Table with multiple columns showing train schedules and prices for routes like Cahors to Libos, Cahors to Montauban, and Cahors to Paris.

ÉLECTIONS A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Scrutin du 8 février. Résultat définitif d'après le recensement général.

Inscrits : 85,287, Votants : 71,438

Large table listing candidates and their vote counts across various departments including Cahors, Castellan, Cahors, etc.

ELECTIONS

DANS LES DÉPARTEMENTS.

Ariège.

Liste conservatrice élue : MM. de Saintenac, Alocque, de Roquemorel, de Noailhan, Vidal.

Aude.

Liste conservatrice élue : MM. Thiers, Mathieu de la Redorte, de Tréville, de Guiraud, Lambert de Sainte-Croix, Buisson

Aveyron.

Liste conservatrice élue : MM. Barascod, Boisse, de Bonald, Delsol, Desceilligny, Lortal, Pradié, de Valady.

Bouches-du-Rhône.

Succès partagé entre les deux listes, MM. Thiers, Trochu, Grevy, Casimir Périer, général Charette, Amat, Tardieu, Pelletan, Gambetta, Lanfrey, Delpech.

Charente-Inférieure.

Elus : MM. Dufaure, Bethmond, Thiers.

Duchâtel, Eschasseriaux, Vast-Vimeux, Chasseloup-Laubat, Roy de Loulay, Rivaille, Mestreau.

Creuse.

Liste conservatrice élue, MM. Jarry, Delille, de Sainthorrenc, de Laroche-Aymon, Léonce de Lavergne.

Finistère.

Liste conservatrice élue : MM. Thiers, Le Flô, Bienvenu, du Marnay, de Chamailard, de Kersauson, abbé du Marallach, de Trévenec, de Kerjégu, de Kermigny, Trochu, de Forsanz, de Legge.

Loire.

Elus : MM. Dorian, Trochu, Thiers, Jullian, de Meaux, de Sugny, Boullier, Callet, Cunit, Arbel, de Mongolfier. — M. Dorian, seul, était porté sur la liste républicaine.

Loire-Inférieure.

Liste conservatrice élue, MM. Trochu, Keller, de la Rochette, de Sermaisons, de Juigné, Dopé, Babin-Chevay, de Cornulier-Lucinière, de la Pervençière, Cheguillaume, Lallié, Dezanneau.

Lozère.

Id. élue : MM. de Colombat, de Chambrun, Roussel, ce dernier républicain.

Mayenne.

Liste conservatrice élue : MM. Chatelain, de Vauguyon, Villen, Bigot, Lelasseur, Gaultier de Vancenay, Bouillé de Branche.

Maine-et-Loire.

Liste conservatrice élue : MM. Beulé, de la Brouillerie, Chatelin, Delaveau, de Cumont, Durfort de Civrac, Joubert-Bonnaire, Mayaud, de Maillé, Montrieux, May-Richard.

Nièvre.

Liste conservatrice élue : MM. général Ducrot, Lebas, Girerd, Martin de Chanteloup, comte de Bouillé, Benoist d'Asy, Paultra.

Rhône.

Liste de conciliation ; MM. général Trochu, Jules Favre, Ducane, Béranger, de Roger, de Laprade, Parel, de Saint-Victor, Glas, Mangini, marquis de Mortemart, Flottard, Morel.

Savoie.

MM. Casquet, Parent, Viallet, Guinard, Corta de Beauregard. — Les 4 premiers à liste républicaine.

Var.

La liste républicaine passe entière ; MM. Brun, Gambetta, Ledru-Rollin, Barbaroux, Laurier, Jauréguiberry.

Vaucluse.

Liste républicaine élue : MM. Elzéar Pin, Gent, Taxile Delord, Poujade, Naquet.

Vienne.

Liste conservatrice élue : MM. Thiers, Enault, de Rochetoulon, Laurenceau, Guzman Serph, Merveilleux-Duvigneau.

Landes.

MM. Victor Lefranc, Duclerc, de Dampierre, de Gavarde, Thiers, de Maleville. — Les deux premiers républicains modérés.

Basses-Pyrénées.

Liste de conciliation : MM. Lacaze, Barthe, Rouaud, Lestapis, Duclerc, Jauréguiberry, de Gontaud-Biron, Daguene, Dufaure.

Allier.

La liste conservatrice a passé, d'Aurelle de Paladine en tête.

Ardèche.

Pas un membre de la liste républicaine.

Morbihan.

La liste modérée est passée par 54,000 contre 14,000.

Nord.

La liste conservatrice libérale des candidats du Nord a été élue ; H. Corne, 101,983. Thiers, 98,185. La liste républicaine a eu 23,000 voix environ : les républicains ont eu une forte majorité dans la ville, les campagnes sont entièrement conservatrices.

Gard.

Liste conservatrice élue.

Hautes-Alpes.

La liste républicaine est élue.

Haute-Savoie.

La liste de conciliation libérale est passée.

Calvados.

A Caen, la liste libérale parlementaire est passée. MM. Benoist, St-Marc Girardin, etc.

Saône-et-Loire.

La liste mélangée de républicains et de conservateurs libéraux a passé.

Vendée.

Trochu, Gadet et les autres candidats de la liste conservatrice et libérale sont élus.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Bordeaux, 12 février, soir.

Aujourd'hui, à 3 heures, à eu lieu une séance préparatoire de l'Assemblée nationale. 250 à 300 députés étaient présents.

M. Benoit d'Azy, qui préside comme doyen d'âge, dit que les circonstances actuelles devaient amener la constitution immédiate de l'Assemblée quoiqu'elle ne fût pas en nombre.

Ces paroles sont accueillies par une grande approbation.

M. Emmanuel Arago observe que la constitution définitive ne peut pas avoir lieu avant quelques jours, les procès-verbaux des élections commencent seulement à arriver et les résultats sont inconnus, pour 28 à 30 départements notamment Paris, et les départements envahis.

Le président met aux voix la constitution de l'assemblée, qui est votée sans opposition.

M. de Larcy, du Gard, exprime l'opinion que le bureau définitif ne devrait être nommé que dès que le nombre de députés présents serait de la moitié plus un. Il ajoute que la gravité des circonstances actuelles ne permet pas de suivre les règles ordinaires.

Le président propose de désigner, comme secrétaires, les quatre députés plus jeunes.

Après une courte discussion, M. Pagès-Duport fait observer que le pays doit savoir, dès aujourd'hui, qu'il a à sa tête un pouvoir constitué.

M. Giraud, de la Vendée, insiste dans le même sens, en provoquant la désignation immédiate des secrétaires.

En conséquence, MM. de Castellane, Taneguy-Duchâtel, l'Ebray, Paul de Rémusat, sont appelés au bureau.

L'assemblée s'ajourne à demain, lundi, à une heure dans le lieu ordinaire des séances, lequel sera suffisamment disposé.

LES INFORMATIONS

Les travaux qui se font au Grand-Théâtre de Bordeaux, pour approprier la salle à sa nouvelle destination, sont, dit le *Constitutionnel*, poussés avec la plus grande activité; ils ne sont même pas interrompus la nuit. On sait qu'ils sont dirigés par M. Burguet, architecte de la ville.

La scène se trouvera entièrement fermée par une cloison en bois; le bureau du président se trouvera juste au-dessus du trou du souffleur; la tribune à sa place marquée un peu en avant du bureau.

Les bancs des représentants sont disposés sur un plancher incliné couvrant les fauteuils d'orchestre et le parterre; le sommet du plancher touche aux premières galeries. Les stalles du pourtour de la première galerie se trouvant, par le fait de cet arrangement, de niveau avec les autres sièges, se-

ront également occupées par des membres de l'Assemblée.

Les galeries de second et de troisième rang seront destinées au public. Une des loges d'avant-scène sera réservée, dit-on, au corps diplomatique; une ou deux seront également affectées aux rédacteurs de journaux.

D'après la *France*, un conseil de généraux, tenu hier, aurait adopté d'importantes déterminations ayant pour objet de faire en sorte qu'aucune éventualité ne puisse prendre la Défense nationale au dépourvu.

On assure que le gouvernement prépare, pour le communiquer à l'Assemblée nationale, un rapport détaillé sur ses actes et sur son administration depuis le 4 septembre. Il demandera, dit-on, que ce document soit soumis à l'examen d'une commission spéciale, à laquelle il donnera des explications confidentielles sur les affaires militaires et sur les actes spéciaux de la défense.

On annonce que déjà il a demandé et et reçu de plusieurs généraux des rapports intéressants sur les opérations qu'ils ont faites et sur les combats qu'ils ont livrés. Le travail que le gouvernement prépare doit embrasser les différents services et les différentes branches de l'administration qu'il a dirigés. Il se terminera à l'armistice, au sujet duquel on assure qu'il entrera dans de grands détails.

On nous assure que M. Thiers et ses amis ont déjà arrêté la composition du nouveau cabinet:

M. Thiers serait président du conseil sans portefeuille;

Le duc Decazes prendrait les affaires étrangères;

M. Dufaure, l'intérieur;

M. Barthélemy Saint-Hilaire l'instruction publique.

On lit dans la *Cloche*:

Le général Chanzy est venu rendre compte au gouvernement des opérations militaires qu'il a dirigées.

Son récit a occupé toute la soirée, et, fait avec une sincérité très grande, une impression véritable, il a profondément ému ses auditeurs.

Il résulte du rapport du général, que le bulletin de nos victoires extérieures a été un peu grossi; que, dans une intention à coup sûr fort honorable, Gambetta maintenait ses espérances au-dessus de la réalité.

De douloureuses confidences ont été faites sur l'état de nos armées. L'empire a profondément ravagé ce pays. Nul doute qu'on ne porte à la tribune les documents que nous ne voulons pas déflorer.

Mais il nous suffira de dire que l'avis du général Chanzy ajourne la revanche à l'heure où les campagnes de l'Ouest seront unanimes à repousser l'ennemi, où les armées seront moralisées, où la discipline et le patriotisme auront recommencé notre œuvre de régénération.

On lit dans la *Presse*:

« Les médecins les plus autorisés sont unanimes pour recommander aux familles qui ont en ce moment des parents ou des amis loin de Paris, de ne pas les faire rentrer immédiatement.

» La recommandation s'adresse surtout

aux femmes et aux enfants. Cette précaution hygiénique est motivée par les maladies qui règnent en ce moment et dont les effets se feront sentir jusqu'au printemps. »

M. Jules Favre est attendu à Bordeaux dimanche ou lundi prochain.

Le bruit court que M. Crémieux a donné sa démission; mais il reste en fonctions jusqu'à l'arrivée de l'Assemblée.

Le chargement de la *Ville de Paris* arrivé de New-York à Bordeaux, se compose de 1,220 colis fusils, 5,386 colis cartouches, 319 colis artillerie, 326 colis pistolets et cartouches, 329 colis harnais et 2 colis effets à usage pour les blessés.

Ce sont, paraît-il, les mobilisés des Basses-Pyrénées, actuellement établis au camp de Saint-Médard, qui seraient spécialement chargés de la garde de l'Assemblée pendant son séjour à Bordeaux.

Chronique locale

A la suite du recensement général des votes de tout le département du Lot, la commission réunie le 10 courant à l'Hôtel-de-Ville de Cahors, en séance publique, a proclamé Représentants du Peuple à l'Assemblée Nationale, les six candidats dont les noms sont inscrits en tête du tableau que nous publions plus haut.

AVIS AU PUBLIC

Les Receveurs et Distributeurs des postes sont autorisés à délivrer des mandats d'articles d'argent, au profit des militaires français internés en Suisse, moyennant un droit de 10 centimes par 10 francs, ou fraction de 10 francs.

Ce droit est perçu pour le compte de l'office Suisse.

Les lettres échangées entre la France et les militaires français internés en Suisse, sont affranchies de toute taxe.

L'Administration des postes a été séparée de celle des Télégraphes.

Avis au public

La compagnie d'Orléans à l'honneur d'informer les négociants qu'elle reçoit pour Paris, grande vitesse, sans garantie de délais, les denrées dont la nomenclature suit:

Beurre, fromages, fruits et légumes, œufs et volailles mortes, poissons frais, huîtres, coquillages, viandes abattues, conserves alimentaires.

Ces marchandises seront dirigées par Vierzon, seule voie praticable pour Paris et les voyageurs.

AVIS.

A partir de ce jour, les lettres à destination de Paris, peuvent être *Cachetées*.

Une lourde toile vient de tomber sur la tête de M. Crémieux. Son décret contre un certain nombre de magistrats vient d'être annulé par le gouvernement de Paris.

Le gouvernement a fait insérer dans la partie non officielle du *Journal officiel* du 8 février, la note suivante:

« Quelques journaux annoncent qu'un décret émanant de la délégation de Bordeaux a prononcé la révocation de plusieurs magistrats inamovibles.

» Le Gouvernement n'a aucune connaissance officielle de ce décret; les questions qui touchent à l'inamovibilité de la magistrature ne peuvent être résolues que par l'Assemblée des mandataires du pays, à laquelle sera soumis un travail important sur l'organisation judiciaire, travail préparé par une commission de juristes et de magistrats instituée par décret du 18 septembre dernier. Le décret de la délégation n'a donc pu trancher ces questions. »

Espérons que le décret révolutionnaire qui a dissous les conseils généraux et a ordonné, en violant la loi, qu'ils seraient remplacés par des commissions nommées par les préfets, sera également annulé par le nouveau cabinet.

M. Rigoula, ex-vérificateur des poids et mesures, nous adresse la lettre suivante avec prière de l'insérer:

Gourdon, le 11 février 1871.

A Monsieur Béral, préfet de la République à Cahors.

Monsieur,

Vous m'avez fait l'honneur de me faire signifier, par votre représentant à Gourdon, que, par décision du 16 décembre dernier, vous m'aviez révoqué de mes fonctions de vérificateur des poids et mesures de l'arrondissement de Figeac et d'une partie de celui de Gourdon; mais vous m'avez laissé ignorer jusqu'à ce jour, les motifs de cet acte qui, s'il était légal, priverait une famille entière d'une ressource qui lui est indispensable pour subvenir à sa subsistance et un honnête homme du bénéfice de vingt-deux années de services passés dans des emplois non politiques, à la satisfaction des diverses administrations qui se sont succédées dans le Lot.

Je ne puis me taire plus longtemps devant votre silence obstiné, et je crois remplir un devoir en venant protester contre la mesure draconienne dont vous avez voulu me faire la victime. Je vous défie de trouver à ma charge aucun fait pouvant entacher ma probité de fonctionnaire et aucun acte politique que je ne puisse avouer.

En acceptant l'emploi de vérificateur, je me suis engagé à le remplir fidèlement, et la preuve que je n'ai pas failli à mon serment, c'est que je n'ai reçu que des éloges de la part de mes supérieurs, pendant ma longue carrière. Ce ne peut donc être qu'un moyen électoral qui vous a porté à l'acte dont vous m'avez frappé si brutalement, permettez-moi de vous le dire. Eh bien! sur ce point encore vous vous êtes trompé, car l'indignation que ma révocation a provoqué dans ma circonscription, a fait perdre à votre parti, et à ma grande satisfaction, je vous assure, au moins 10 000 voix. Tous ceux qui me connaissent seront d'accord avec moi à cet égard. Quoi qu'il en soit, je ne reconnais pas aux hommes qui, sous le vain prétexte de la défense nationale, se sont violemment emparés du pouvoir dans un moment de stupeur et de deuil publics, le droit de me priver, à peu près seul dans le département, d'un emploi acquis et conservé par un honnête labeur, et qui n'a rien de commun avec la défense nationale. Aussi, je n'hésite pas à venir vous déclarer, monsieur, que, bien qu'ayant cessé d'exercer, contraint par la force de votre autorité dictatoriale non légalement sanctionnée, je me suis toujours considéré et me considérerai comme nanti de mes fonctions, jusqu'à ce qu'il plaise à un gouvernement régulier de m'en priver dans les formes d'usage. Je crois être, monsieur, d'autant plus fondé dans ma prétention, que

j'ai été remplacé par un de vos corrégionnaires, sans l'approbation du ministre compétent, et sans l'examen préalable prescrit par l'ordonnance royale du 17 avril 1839, dont vous avez foulé aux pieds les dispositions tutélaires, à moins que vous ne les ayez ignorées, ce qui n'étonnerait personne, du reste. Je me réserve d'ailleurs, de réputer en temps opportun, contre vous personnellement des dommages intérêts, pour la privation momentanée de mon traitement, passé par votre fait entre les mains de votre protégé, illégalement appelé à mes fonctions.

J'ai bien l'honneur, monsieur, de vous saluer.

RIGOULA.

Pour la chronique locale: A. Layton.

Dernières nouvelles

Bordeaux, 13 février, 9 h. 15.

Londres, 11 février. — Le *Télégraph*, publie une dépêche de Berlin, du 10, énonçant les conditions allemandes pour la paix:

Cession de l'Alsace avec 60 lieues carrées en Lorraine, y compris Metz; un milliard et demi pour dépenses de guerre; 30 millions pour vaisseaux capturés; 40 millions pour Allemands expulsés; quelques millions de rente pendant une époque limitée pour ex-tropiés et orphelins de guerre.

La correspondance ne dit pas s'il s'agit de thalers ou de francs.

La communication par voie ferrée est ouverte, entre Londres et Paris, à tout voyageur muni des papiers nécessaires.

Une dépêche de Paris, 12 février, 6 h. 40 matin, qu'à cette date et à cette heure, le dépouillement des votes de la capitale n'était pas encore terminé et que, selon toute probabilité, il ne le serait que dans la matinée. Le résultat n'est pas encore parvenu aujourd'hui au Gouvernement. En revanche, nous avons reçu une dépêche de Londres, qui donne comme assurée l'élection des noms suivants: Victor Hugo, Garibaldi, Louis Blanc, Edgard Quinet, Gambetta, Saisset, Pothuau, Rauc, Rochefort, Schœlcher, Joigneaux, Lockroy, Janvraz, Dorian, Delescluze, Littré, Pyat, Courmet, Cochon, Thiers, Royer du Nord, Arnould, Asseline, Gambon, Brisson.

— De nouveaux résultats ou des résultats complétés nous arrivent. Ils comprennent les départements suivants: Jura, Bas-Rhin, Loir-et-Cher, Algérie (Constantine), Orne, Eure-et-Loir, Sarthe, Bouches-du-Rhône, Basses-Alpes. Partout, sauf dans le Bas-Rhin, les Bouches-du-Rhône et le département de Constantine, les listes conservatrices ou fusionnistes ont triomphé.

VÉRITABLE EXTRAIT DE VIANDE LIEBIG

AVIS.

La direction de la "LIEBIG'S EXTRACT OF MEAT COMPANY LIMITED DE LONDRES" a l'honneur de porter à la connaissance des Clients du Dépôt central de ladite Compagnie à Paris, sous la direction de M. Alexis Joffroy, qu'aussi longtemps que durera l'interruption des communications de Paris avec la province, tous les ordres venant du sud-ouest de la France seront exécutés par:

Monsieur Charles KÉHLER, 33, rue Notre-Dame, à Bordeaux.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

LIBRAIRIE UNIVERSELLE

J.-U. CALMETTE A CAHORS.

Dieu et les malheurs de la France, par le R. P. CAUSSETTE, vicaire-général, supérieur des prêtres du Sacré-Cœur, 1 volume in-8°, bro. 2 fr. 50 cent., par la poste 2 fr. 85.

Notre-Dame-de-Lourdes et ses miracles récents, par l'abbé A.-M. FILLON, 1 volume in-12, bro. 1 fr. 75 cent., par la poste 2 fr.

Manuel de la dévotion de Sainte-Germaine, par le R. P. H. André PRADEL, des frères prêcheurs, 1 volume in-18, bro. 1 fr. 50, par la poste 1 fr. 75 cent.

Brochures politiques.

RIVIÈRE

TADISSIER

Galerie Fontenille.

M. RIVIÈRE prévient ses nombreux clients, qu'en l'absence de ses deux fils partis pour le camp de Bordeaux, M. Adrien Remy tapissier, son filleul, s'est mis à sa disposition pour satisfaire à toutes les commandes.

M. RIVIÈRE a toujours le dépôt de l'extrait de Viande Liebig.

MANUFACTURE DE CIERGES, CHENDELLES & BOUGIES

Cires jaunes et blanches

Blanchisserie des Cires et Fonderie des Suifs

CIERGES

pour

1^{re} COMMUNION

EMILE VARGUES

rue du Roc,

A GOURDON

Avis à MM. les Curés.

Les débris de cierges sont pris en échange à des prix avantageux. — Prix modérés. —

FABRICATION SUPERIEURE

BOUGIES

pour

LES EGLISES

ALTERATIONS DU TEINT

LE LAIT ANTEPHÉLIQUE pur ou mêlé d'eau (il y a une instruction) enlève masque de grossesse, taches de rousseur, lentilles, graine les feux, rougeurs, boutons, efflorescences, etc. — conserve la peau du visage unie et transparente. Paris, CANDES et C^o, boulevard St-Denis, 2; Cahors, à la pharmacie Vinel. Se défier des imitations. FLACON,